



Relever les défis d'aujourd'hui ensemble : L'échec scolaire

” FAITS ET CHIFFRES

En moyenne, 12% des élèves abandonnent l'école ou leur formation chaque année en Europe* et bien d'autres ne parviennent pas à réaliser leur potentiel scolaire.

Plusieurs études récentes soulignent que des compétences linguistiques insuffisantes sont l'une des principales causes de l'échec scolaire, la pauvreté des compétences en langue contribuant à la défaillance dans toutes les matières, même en mathématiques et en sciences**. Les difficultés, notamment dans la compréhension de l'écrit, sont particulièrement significatives.

Sources : *Eurostat et **les enquêtes PISA de l'OCDE

ÉCHEC SCOLAIRE

- ▶ Les élèves en échec scolaire ou qui abandonnent complètement l'école courent le risque d'être socialement exclus.
- ▶ Certains enfants en situation d'échec scolaire ont une bonne compréhension du langage quotidien et communiqueront aisément en société. Toutefois ils peuvent rencontrer des difficultés scolaires par manque de maîtrise du langage « académique » utilisé pour les leçons et dans les manuels, qui est effectivement plus complexe mais fondamental pour comprendre et apprendre les matières enseignées à l'école.
- ▶ Ces enfants sont souvent issus de familles socialement défavorisées. Ils peuvent aussi bien faire partie d'une famille de migrants qu'être nés et avoir été éduqués dans le pays concerné, et donc avoir comme langue maternelle la ou les langues utilisées à l'école.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

■ Pour assurer aux enfants des chances égales au début de leur scolarité, ils devraient tous être initiés aux langues de scolarisation dès l'école maternelle.

■ Il est fondamental que la formation des enseignants de **toutes** les matières – pas uniquement ceux chargés des langues – soit conçue de manière à aider les élèves à comprendre et à utiliser les formes de plus en plus complexes de la langue écrite et parlée utilisée pour l'enseignement de chaque matière scolaire.

■ Par ailleurs, il revient aux formateurs d'enseignants et aux professionnels de l'éducation responsables des programmes scolaires, des manuels et de l'évaluation de tenir compte du langage utilisé pour enseigner toutes les matières. Les chefs d'établissement, pour leur part, doivent s'assurer d'une approche cohérente concernant l'utilisation de la langue dans leur école.

■ Le Conseil de l'Europe propose des guides et d'autres ressources pour aider les professionnels à soutenir les enfants dans l'apprentissage de ce langage « académique », incluant des outils pour les élèves vulnérables et pour les enseignants en charge de classes multilingues. Des descripteurs de compétences linguistiques que devraient maîtriser les enfants à leurs débuts à l'école primaire ont également été définis.



RESSOURCES DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR L'ENSEIGNEMENT

■ Le *Cadre pour l'apprentissage précoce d'une langue seconde* – définit ce que tous les enfants de la maternelle doivent être capables de faire dans la langue de scolarisation avant de commencer l'école primaire.

■ *Langue(s) de scolarisation et apprenants vulnérables* – propose des stratégies pour faciliter le développement langagier des apprenants vulnérables.

■ *Enseigner les matières dites « non linguistiques » en tenant compte de leur dimension linguistique : liste récapitulative* – à l'intention des enseignants.

■ *Formation professionnelle du personnel travaillant dans les écoles multilingues* – rassemble des ressources pour les enseignants et chefs d'établissement œuvrant dans des écoles multilingues.

■ *Portfolios européens des langues* – des modèles ont été mis au point dans de nombreux pays, dans une variété de langues et pour de multiples niveaux, qui peuvent être utilisés pour encourager l'autonomie des élèves et définir des approches globales à l'échelle d'une école pour l'enseignement des langues. Il existe des portfolios conçus pour les migrants et les Roms.

PROGRAMMES SCOLAIRES, MANUELS ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

■ *Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires* – Un Guide pour l'élaboration des curriculums et pour la formation des enseignants.

■ *Langues et matières scolaires – Dimensions linguistiques de la construction des connaissances dans les curriculums* – identifie les étapes et les mesures à prendre pour définir les exigences linguistiques dans l'enseignement et l'apprentissage des différentes disciplines.

■ *Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*

■ Le *Centre européen pour les langues vivantes* du Conseil de l'Europe, situé à Graz, en Autriche, forme les formateurs d'enseignants et réunit des experts pour mettre en œuvre les politiques relatives à l'échec scolaire, à l'éducation plurilingue et à l'enseignement des langues.



▶▶▶ <http://www.coe.int/education>

NORMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ La Recommandation CM/REC(2014)5 du Comité des Ministres sur l'importance de compétences en langue(s) de scolarisation pour l'équité et la qualité en éducation et pour la réussite scolaire déclare que les apprenants doivent être capables de « maîtrise[r] les normes linguistiques propres à l'école et nécessaires à l'accès aux connaissances » et souligne « que certains apprenants peuvent être désavantagés au regard de la maîtrise de ces compétences linguistiques, du fait d'inégalités sociales et linguistiques ».

■ La Recommandation CM/REC(2012)13 du Comité des Ministres en vue d'assurer une éducation de qualité préconise que les apprenants puissent « développer et consolider une base de compétences linguistiques, numériques et cognitives indispensable à la réussite du processus d'apprentissage dans l'ensemble des disciplines ».

■ La Recommandation CM/REC(2008)4 du Comité des Ministres relative à la promotion de l'intégration des enfants de migrants ou issus de l'immigration appelle à prendre des mesures pour aider ces enfants « à acquérir la maîtrise nécessaire de la langue d'enseignement ».

■ La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires sont les garantes de la protection et de la promotion de l'utilisation de ces langues dans l'éducation.

SITES INTERNET UTILES DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ Le site internet principal sur les politiques linguistiques comprend plus d'un millier de ressources.

www.coe.int/lang/fr

■ Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle (incluant les langues de scolarisation et l'intégration des enfants issus de la migration)

www.coe.int/lang-platform/fr

■ Centre européen pour les langues vivantes

www.ecml.at

■ Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

www.coe.int/minorities

■ Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

www.coe.int/minlang